

PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 29 septembre 2017

Lieu : à 10h00, à Praz-Riond
Présidence : M. Alexander BARAN

L'**ordre du jour**, se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la dernière séance ordinaire
3. Communications et correspondance
4. Election complémentaire de la Commission de gestion
5. Préavis municipal N° 09/2017 concernant la révision de la rémunération des autorités
6. Préavis municipal N° 13/2017 concernant la réfection de la conduite d'eau potable aux Martinaux (Chalet du Ski Club)
7. Communications de la Municipalité
8. Propositions individuelles
9. Divers
10. Contre-appel
11. Jetons de présence

1. Appel

22 présents, 8 excusés

Le quorum étant atteint, le Président, M. Alexander BARAN, déclare la séance ouverte.

2. Procès-verbal de la dernière séance ordinaire

Le procès-verbal de la dernière séance ordinaire est accepté à **l'unanimité**.

Le Président remercie la rédactrice pour ce procès-verbal.

3. Communications et correspondance

Le Président, M. Alexander BARAN, remercie les conseillères et les conseillers de l'avoir élu.

En préparant son premier Conseil, le Président, M. Alexander BARAN, a relu les règlements communaux et cantonaux en rapport avec le fonctionnement des Conseils communaux. En analysant le fonctionnement de notre Conseil, il a relevé quelques points à améliorer et mentionne trois objets.

Tout d'abord, il souhaite parler du fonctionnement des commissions. Au mois de septembre 2015, notre Conseil communal a voté un nouveau Règlement communal qui décrit, entre autre, le fonctionnement des commissions et le rôle de ses responsables. Le premier de liste, désigné comme responsable par le Bureau, doit contacter les autres membres, également nommés par le Bureau. Après s'être réunie, la commission rencontre la Municipalité pour d'éventuels compléments d'informations. Finalement, le responsable de la commission rapporte au Conseil. Malheureusement, pour différentes raisons, plusieurs récentes commissions n'ont pas pu suivre ces règles.

Le Président a réalisé un extrait du Règlement communal avec les articles relatifs au fonctionnement des commissions et la secrétaire a actualisé la liste des conseillers avec leurs coordonnées et adresses électroniques, afin que chaque conseiller puisse prendre facilement contact avec les autres. Le Président, M. Alexander BARAN, demande à l'huissier de distribuer cette liste. Une autre proposition concerne les nominations des commissions : le Président se propose de faire régulièrement appel aux responsables de partis et groupements représentés au Conseil, afin qu'ils identifient au sein de leur groupe les conseillers ayant des intérêts et/ou compétences spécifiques en rapport avec les objets discutés en commissions.

Second objet : le Président, M. Alexander BARAN, s'est renseigné auprès de la Préfecture s'il était possible de passer au mode électronique pour la transmission des courriers adressés aux conseillers, pour optimiser la gestion de documents par les conseillers et, aussi, simplifier l'envoi par la secrétaire. Cela se fait déjà dans quelques communes de notre District. Mais en tant que nouveau Président, il ne souhaite pas proposer une transition trop brutale, mais plutôt progressive, sur la base de l'acceptation volontaire. Les conseillères et conseillers qui acceptent de recevoir les prochaines convocations et documents sous forme uniquement électronique sont priés de le signaler à la secrétaire après le Conseil. Le Président précise que pour les discussions des données comptables ou des documents complexes, le Bureau en mettra quelques exemplaires à disposition en version papier, au début de chaque séance du Conseil. Seront également disponibles quelques exemplaires du PV du Conseil précédant, « sur papier ».

Le 3^{ème} objet concerne les jetons de présence, qui pourraient désormais être payés par virement bancaire, afin de simplifier la procédure. Pour que cela puisse se faire, le Président, M. Alexander BARAN, demande aux conseillers de l'accepter par un vote.

Le Président, M. Alexander BARAN, passe au vote. L'objet est accepté **à l'unanimité**.

Pour que les conseillers puissent indiquer leurs adresses bancaires de manière confidentielle, des enveloppes ont été préparées avec l'adresse de l'Administration communale, déjà affranchies et contenant un formulaire à remplir. Le Président, M. Alexander BARAN, demande à l'huissier de s'occuper de la distribution de ces enveloppes.

Concernant les correspondances, le Président a reçu une lettre datée du 29 août 2017, de la part de M. Pierrick ANSERMET, qui souhaite démissionner de la Commission de Gestion pour pouvoir mieux se consacrer aux travaux de la commission PGA/AU.

Le Président, M. Alexander BARAN, accepte cette démission, tout en précisant qu'il s'est renseigné à ce propos auprès de la Préfecture. La réponse de la Préfète est qu'un membre d'une commission permanente peut démissionner à tout moment, mais que son remplaçant doit appartenir au même groupe politique que le démissionnaire et qu'il doit être élu par le Conseil.

Le Président, M. Alexander BARAN, demande à M. Pierrick ANSERMET, cette fois-ci en qualité du Président du PLR de Lavey-Morcles, de nous faire part de la proposition pour sa succession. M. Pierrick ANSERMET propose, au nom de PLR, Mme Nadia YERLY.

4. Election complémentaire de la Commission de gestion

Le Président, M. Alexander BARAN, demande à l'assemblée si elle accepte la candidature de Mme Nadia YERLY, puis passe au vote.

Mme Nadia YERLY est élue à l'**unanimité** et chaleureusement applaudie.

5. Préavis municipal N° 09/2017 concernant la révision de la rémunération des autorités

M. Yvan PONNAZ, Syndic, explique que ce préavis ressort à chaque législature. La Municipalité n'était pas demandeuse, mais qu'il fallait étudier l'attractivité des postes de Municipaux.

La Municipalité a trouvé judicieux de demander l'avis de la Commission de gestion pour ce préavis et de définir d'un commun accord l'augmentation de chaque poste des autorités.

Le Président, M. Alexander BARAN, remercie M. le Syndic et passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion.

M. Philippe BALLIF lit le rapport qui recommande au Conseil communal de Lavey-Morcles d'accepter le préavis municipal N° 09/2017, concernant la fixation des indemnités des autorités pour la fin de la législature 2016 - 2021.

Le Président remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 09/2017

- *vu le préavis municipal N° 09/2017 du 18 août 2017 concernant la fixation des indemnités des autorités pour la fin de la législature 2016 - 2021*
- *ouï le rapport de la Commission de gestion,*
- *considérant que ces objets ont été portés à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles

décide à l'unanimité

- *de fixer le traitement du syndic à Fr. 25'000.- par année*
- *de fixer le traitement des municipaux à Fr. 15'000.- par année*
- *de supprimer le jeton de présence des municipaux*
- *de fixer l'indemnité du président du conseil communal à Fr. 1'000.- par année*
- *de fixer l'indemnité du secrétaire du conseil communal à Fr. 2'000.- par année*
- *de fixer une indemnité du secrétaire du conseil communal à Fr. 250.- pour chaque séance du conseil communal excédent la quatrième*
- *de fixer une indemnité du secrétaire du conseil communal à Fr. 200.- par dimanche de votation/élection*
- *de fixer l'indemnité de l'huissier du conseil communal à Fr. 350.- par année*
- *de fixer le montant du jeton de présence des conseillers communaux à Fr. 30.- par séance*
- *de fixer le montant du jeton de présence des commissionnaires à Fr. 30.- par séance*
- *de fixer l'indemnité de rédacteur de rapport à Fr. 50.- par rapport*
- *de fixer l'indemnité des scrutateurs (tous membre du conseil communal présent au dépouillement) à Fr. 100.- par dimanche de votation/élection*

6. Préavis municipal N° 13/2017 concernant la réfection de la conduite d'eau potable aux Martinaux (Chalet du Ski Club)

M. Olivier CHESAUX, Municipal, explique que depuis qu'il y a des hivers avec peu de neige, la conduite d'eau potable, qui n'est pas posée assez profonde, gèle régulièrement. Cette situation oblige le Ski Club à fermer le chalet des Martinaux et le contraint à annuler des camps de ski.

Le Président, M. Alexander BARAN, remercie M. Olivier CHESAUX, Municipal, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Pascal HEITZ lit le rapport qui recommande au Conseil communal de Lavey-Morcles d'accepter le préavis N° 13/2017 concernant la réfection de la conduite d'eau potable eaux Martinaux, tel que présenté.

Le Président remercie M. Pascal HEITZ et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 13/2017

- *vu le préavis municipal N° 13/2017 du 27 juillet 2017 concernant la réfection de la conduite d'eau potable aux Martinaux*
- *où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles

décide à l'unanimité

- **d'octroyer** à la Municipalité le budget pour la réfection de la conduite d'eau potable aux Martinaux (Chalet du Ski Club)

7. Communications de la Municipalité

M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous donne une information concernant le Temple.

Lors des travaux en cours, l'entreprise mandatée a découvert d'anciens vestiges tels que la couleur ocre de la nef et avec divers symboles et un bleu vif dans le chœur, avec divers motifs décoratifs. Suite à ces découvertes, les Monuments historiques ont fait une expertise et ont demandé à la Commune soit de recouvrir entièrement ces vestiges sans les détruire, ou de les restaurer partiellement ou complètement, pour les mettre en valeur.

C'est l'architecte, Mme Gétaz, qui a présenté à l'assemblée de la Paroisse les 3 différentes alternatives. Soit de mettre en valeur tous les vestiges, ou recouvrir le tout en blanc, ou encore, comme solution intermédiaire, mettre en valeur seulement certains vestiges clairement identifiées. Finalement, les paroissiens ont choisi l'alternative de faire repeindre la nef entièrement en blanc.

Concernant le chauffage, un système de radiateur enterré a été choisi, avec air pulsé vers le haut. Selon les spécialistes, ce genre d'installation est le mieux adapté pour ces locaux.

Les travaux s'échelonneront jusqu'au printemps. Et c'est à la fin des travaux que l'Eglise pourra reprendre possession de ses locaux.

Pour l'aménagement du territoire, la Municipalité travaille de la façon suivante. Nous avons tout d'abord un projet de territoire qui est un document d'une trentaine de page sur la vision stratégique à 50 ans de la Commune. Sur ce document nous essayons d'analyser les points

forts et les points faibles de notre Commune et de donner une direction optimale en termes d'aménagement du territoire.

A court terme, nous travaillons avec un document qui s'appelle le PGA, le plan général d'affectation et d'aménagement urbain. Celui-ci donnera la directive sur la sécurité et la circulation de notre village. Prochainement nous devons rencontrer et soumettre ce document au Service du Développement Territorial. Ce dernier, qui est responsable du plan directeur cantonal, pourra nous faire d'éventuelles remarques sur le PGA.

La commission - qui travaille sur ces deux documents - est soumise au devoir de confidentialité. Cela s'explique par le fait que beaucoup d'idées sont émises sans que cela se concrétise forcément. Nous ne voulons pas que de fausses idées ou rumeurs circulent dans la population et que certains spéculent sur des terrains ou projets qui ne se réaliseraient pas.

La commission sera sollicitée ces prochains temps pour finaliser les projets de la Route Neuve et les différents chantiers en cours dans la Commune.

Le Syndic, M. Yvan PONNAZ, nous donne encore quelques informations au sujet de Rhône 3. La Municipalité est déçue de ne pas recevoir des informations officielles de la part de la Direction du projet avant les personnes concernées. Elle est sceptique quant aux délais au vu des reports de l'étude et constate que la mise à l'enquête est repoussée à 2031. Notre Commune est concernée par la zone artisanale et la STEP - ce qui nous pose des gros dilemmes, car cette zone est située sur la carte des dangers naturels en zone inondable. La Commune ne pourra prendre aucune décision avant la mise à l'enquête de Rhône 3.

Concernant la péréquation du Canton et des Communes Vaudoises, le Conseil d'Etat veut adapter et améliorer le système. Le cas d'une Commune qui était pénalisée en cas de venue d'un riche citoyen a incité le Canton à modifier la péréquation. Pour notre Commune ce projet nous diminuerait la redevance d'environ Fr. 175'000 à 165'000.-.

M. Olivier CHESAUX, Municipal, informe qu'il soumettra au prochain budget la réfection partielle du toit du Chalet de Praz-Riond pour un montant de Fr. 20'000.- à 25'000.-. Un charpentier lui a fait une deuxième offre pour la réfection complète du toit qui se monte à environ Fr. 100'000.-. Toutefois M. Olivier CHESAUX, Municipal, pense qu'il est plus raisonnable de faire une rénovation partielle qui peut durer bien quelques années.

Mme Sonia RIHS, Municipale, nous donne des informations sur la famille Mustafa. Suite au décès de Madame Mustafa, les enfants ont terminé leur scolarité et la famille a préféré quitter l'appartement et la Commune pour s'établir à Payerne auprès de leur famille. Ils ont reçu un permis B ce qui leur a facilité la location d'un appartement et ils en pu déménager en septembre.

La Municipalité ne désire pas poursuivre l'expérience des réfugiés et préfère mettre l'appartement en location.

M. Mario DA SILVA, Municipal, nous donne des informations sur les travaux en cours :

- Tout d'abord le nouveau réservoir d'eau pour Eslex. Les travaux de bétonnage sont terminés, il ne reste plus que quelques raccordements de conduites. D'ici peu, le hameau d'Eslex bénéficiera de ce nouveau réseau d'eau.

- Concernant les travaux de Plambuit, ils sont terminés, il ne reste plus que les procédures en cours pour les demandes de subvention de l'ECA. La commission de l'aménagement urbain n'oublie pas l'étude et le préavis pour l'aménagement de l'accès piétons à Plambuit qui sera présenté prochainement au Conseil. Toutefois, elle donne priorité à l'étude de la Route Neuve qui est plus urgente.

- Concernant le Quartier des Borbeux, le planning est respecté malgré les travaux supplémentaires demandés par des privés.

- Les travaux de la Rue Centrale vont bientôt débiter. Un sens unique sera mis en place pour éviter de fermer la route. Seul le car postal pourra circuler dans les deux sens.

- Pour la Route des Bains, les travaux suivent bien leur cours, la conduite est posée, il y a encore quelques raccordements de chambres à faire. Le trafic réglé par un feu ne pose aucun problème.

- Pour la partie Route Cantonale en direction des Bains, tout se passe bien selon le planning. Avec quelques travaux supplémentaires entre autre de particuliers, la pose du bitume se fera l'année prochaine.

- Concernant le mur 129 sous la route à l'entrée de Morcles, les travaux sont presque terminés.

M. Nicholas GYGER constate que pour les travaux de Plambuit, les phases une et deux projetées ont été réalisées, par contre la phase 3, selon le technicien de l'entreprise Echenard, a été bloquée par la Commune. Ce dernier se demande si c'est suite à son intervention au dernier Conseil et aimerait des éclaircissements.

M. Mario DA SILVA, Municipal, lui dit qu'il reste effectivement un crédit pour le solde des travaux et que celui-ci sera additionné dans le prochain préavis sur l'accès piétonnier à Plambuit.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous informe qu'il est difficile de donner un planning, car le projet de la commission d'aménagement urbain doit être soumis au Conseil communal et si accepté, ce projet demandera peut-être des expropriations de terrain, ce qui prendra évidemment du temps.

Mme Camille PIGNAT demande si une solution a été trouvée pour le cheminement des piétons entre le bas de la Route Neuve et St-Maurice.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, l'informe que des discussions sont toujours en cours, pour ce qui est du projet Lavey + et qu'elles n'ont pas aboutis avec la ville de Lausanne. Actuellement l'idée d'une passerelle a bien été proposée, pour un coût d'environ Fr. 500'000.-, mais sans accord avec le Canton les travaux seraient entièrement à la charge de la Commune.

La deuxième variante serait de créer un seul trottoir à droite au lieu de deux demi-trottoirs de chaque côté du pont existant. Ceci coûterait également Fr. 400'000.- à 500'000.- à cause de la modification de la structure porteuse.

Mme Camille PIGNAT insiste sur le fait que de nombreux enfants traversent le pont et qu'il faut absolument trouver au plus vite une solution, et insister auprès du Canton.

M. Pierre CATTIN, responsable de la commission PGA/AU a mis ce projet dans les priorités de la commission, mais celle-ci - comme a dit le Syndic, M. Yvan PONNAZ - doit travailler surtout sur les visions à plus long terme.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, précise que ce problème n'est pas du ressort du Canton.

M. Hervé ANSERMET demande s'il ne serait pas judicieux de surélever le tablier avant de goudronner et mettre le trottoir d'un seul côté, sans toucher aux conduites.

M. Julien TORNAY demande si on ne pourrait pas mettre une passerelle accouplée au Pont.

M. Alexandre CHESAUX trouve que nous faisons des travaux pas urgents avec le mur n°129 au lieu de réaliser des travaux urgents comme celui-ci.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, en tant que responsable des finances nous dit qu'il a un budget limité qu'il ne peut pas tout réaliser à la fois... tels qu'une crèche, des trottoirs, une passerelle ou modification du pont. S'il peut bénéficier de subventions de Fr. 400'000.- à 500'000.- en patientant quelques années, il en ira autrement, mais dans l'intervalle, il doit faire face à la réalité financière.

Mme Camille PIGNAT félicite la Municipalité de son engagement en faveur de la famille Mustafa, malgré l'événement tragique qui est survenu.

M. Hervé ANSERMET rend attentif M. Olivier CHESAUX, Municipal, que les fondations du Chalet de Praz-Riond sont en très mauvais état et qu'à son avis il faut bien réfléchir de savoir ce que l'on va faire avec ce bâtiment avant d'investir pour le rénover et l'entretenir.

Pas d'autres interventions, le Président, M. Alexander BARAN, passe au point 8. de l'ordre du jour.

8. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle.

9. Divers

M. Nicholas GYGER demande à la Municipalité si elle a des nouvelles au sujet de l'avenir de Dailly.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe qu'il n'a aucune nouvelle officielle depuis le printemps dernier malgré le battage médiatique de certains Conseillers d'Etat qui ne sont pas forcément entendus. Le secrétariat aux migrations sera l'organe officiel qui décidera d'un emplacement et il n'est pour l'instant pas favorable à Dailly. Au mois d'août la Commune a relancé la Confédération pour savoir ce qu'il allait advenir au sujet des conventions avec l'avenir de Dailly mais cette dernière n'a jamais reçu de réponse.

M. Hervé ANSERMET informe qu'actuellement personne n'est au courant à la caserne de St-Maurice au sujet du déneigement de la Route de Morcles pour le prochain hiver.

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Alexander BARAN, remercie les Conseillers pour leur présence.

Il adresse ses vifs remerciements à Emilie GETAZ, Claude ROUGE, Mentor CITAKU et au Syndic M. Yvan PONNAZ pour l'avoir aidé à démarrer dans ses nouvelles tâches. Avant de clore la séance du Conseil, il remercie chaleureusement les employés de la Commune pour la préparation du repas et pour l'organisation de ce Conseil « au vert ».

10. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

11. Jetons de présence

Le Président demande aux conseillères et conseillers de venir vers la secrétaire afin de toucher leurs jetons de présence.

Le Président clôt la séance à 11 h 45

Adopté en séance ordinaire du 14.12.2017

Le Président :

La Secrétaire :

Alexander Baran

Emilie Gétaz